

UAALOQ - Séquences professionnelles

Présentation

Programme

Contenu

Expérience professionnelle liée au contrat d'apprentissage, validée par un mémoire et une soutenance.

L'apprenti rédige à partir d'un cahier des charges qui lui est fourni, un rapport d'entreprise. Cette rédaction

s'effectue en lien avec les modules démarches de projet et MOCE.

A travers ce rapport, l'apprenti présente et analyse le projet conduit en entreprise sur commande de son maître

d'apprentissage.

En fin de seconde année, l'apprenti présente, devant un jury constitué du maître d'apprentissage, du tuteur

académique et du responsable de la formation ou son représentant le rapport d'entreprise qu'il a rédigé. Ce

deuxième éclairage complémentaire sur les compétences construites par l'apprenti en entreprise permet, notamment à travers les échanges avec le jury, d'évaluer ses compétences à argumenter et exercer une prise de recul sur la construction de sa qualification.

En seconde année, les crédits de séquence professionnelle sont accordés aux apprentis ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 (sans note inférieure à 6 sur 20) à l'ensemble des évaluations suivantes qui sont affectées des coefficients suivants :

- - évaluation des activités et travaux réalisés par le maitre d'apprentissage: 50 %
- - évaluation du rapport d'entreprise : 25 %
- - évaluation de la soutenance orale de fin d'année : 25 %.

Mis à jour le 12-12-2017



Code : UAALOQ

Unité d'activité de type
expérience ou stage

18 crédits

Responsabilité nationale :
EPN05 - Informatique / Joëlle
DELACROIX-GOUIN